



REGLEMENT CHALLENGE « MASTERS CLUB » 2021

Article 1 – Accessibilité

Le Challenge est ouvert à tous les cavaliers résidant sur le territoire français et ayant une licence compétition de la Fédération Française d'Équitation en cours de validité. La participation au Challenge est automatique des lors qu'un concurrent/club est engagé à **l'Atlantic Masters Equestrian Games les 26 et 27 juin 2021 au Pôle Équestre Vendéen – 85150 Ste Foy** organisé par BSE événements – BORDEAUX SPORTS EQUESTRES.

Article 2 – Disciplines et épreuves

Le challenge "Masters Club" se courent sur les 4 disciplines organisées : Jumping (+ derby) – concours n°2174403, Dressage – n°2174404, , Pony-Games - n°2174405 et Voltige. Chaque club est libre de participer aux épreuves et disciplines qu'il souhaite.

La Voltige se déroulera sous forme de spectacle et non de compétition. La présentation d'un ou plusieurs spectacles de Voltige est considéré comme une discipline supplémentaire et permet de recevoir des points bonus (voir article 4). Des points bonus seront attribués en fonction du nombre de spectacles présentés par club (voir article 4).

Article 3 – Engagements

Chaque club engage ses cavaliers dans chaque épreuve de chaque discipline selon les modalités du règlement FFE et sur FFE SIF.

Pour la voltige, inscription via formulaire en ligne sur www.bse-events.fr.

Article 4 – Calcul des points

- 1) Dans chaque discipline et chaque jour, seuls les 3 meilleurs résultats de chaque club sont comptabilisés selon la répartition des points suivants, ce qui permettra d'établir un classement par discipline :

RÉPARTITION DES POINTS	
1 ^{er}	20 points
2 ^{ème}	17 points
3 ^{ème}	15 points
4 ^{ème}	12 points
5 ^{ème}	10 points
6 ^{ème}	8 points
7 ^{ème}	6 points
8 ^{ème}	4 points
9 ^{ème} et +	1 point

Exemples : un club gagne 4 épreuves en CSO = 60 points / un club se place 1^{er}, 1^{er}, 3^{ème} et 7^{ème} = 45 points



- 2) Pour le classement final, des points seront attribués aux clubs selon leur classement dans chaque discipline en suivant la répartition suivante :

RÉPARTITION DES POINTS	
1 ^{er}	20 points
2 ^{ème}	17 points
3 ^{ème}	15 points
4 ^{ème}	12 points
5 ^{ème}	10 points
6 ^{ème}	8 points
7 ^{ème}	6 points
8 ^{ème}	4 points
9 ^{ème} et +	1 point

Bonus de points :

- 1) Nombre de disciplines engagées par club :

- 2 disciplines engagées : + 10 points
- 3 disciplines engagées : + 50 points
- 4 disciplines engagées : + 60 points

Discipline = Jumping (Derby compris) Dressage, Voltige, Pony-Games,

- 2) Bonus Jumping :

- Épreuves « derby » : n°9 et n°10 – coefficient 1,5
- Épreuve par équipe : n°19 – coefficient 1,5
- Épreuves préparatoires : 5 points par parcours sans faute.

- 3) Bonus Dressage :

- Épreuves libres du samedi – coefficient 1,5

- 4) Bonus Voltige :

- 2 spectacles présentés : + 10 points
- 3 spectacles présentés : + 15 points
- 4 spectacles présentés : + 20 points



Article 4 – Classement final et remise des prix

Le classement final est un classement « club » et sera déclaré vainqueur le club qui aura accumulé le plus de points (voir article 4). La remise des prix aura lieu le dimanche soir à l'issue de toutes les épreuves.

Présence obligatoire du ou des clubs vainqueurs à la remise des prix.

Article 8 – Cas d'égalité

En cas d'égalité sur le classement général du « Masters Club », les clubs ex-aequo seront départagés selon la somme des points marqués sur l'ensemble des disciplines selon l'article 4 – paragraphe 1.

Article 9 – Droit de modification du challenge

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier, sans préavis, tout ou partie du présent règlement ; de proroger, écourter ou annuler le Challenge.

Article 10 – Droit à l'image

Les participants au Challenge et en conséquence, les lauréats et leurs accompagnants, autorisent l'organisateur à utiliser gratuitement leur nom, adresse et image à des fins publicitaires et promotionnelles, et ce, quel que soit le support.

Article 11 – Disqualification du challenge

Toute fraude d'un cavalier ou entraîneur pour s'inscrire au Challenge, ou lors de sa participation, sera sanctionnée par l'élimination de sa candidature (du cavalier ou du club) au Challenge, sans préjudice, hormis éventuelles sanctions pouvant être engagés par l'organisateur.

Tout incident avec un participant, quelle que soit la nature de l'incident, avant, pendant et après le Challenge seront sanctionnés par une élimination sans appel. Tout comportement portant atteinte à l'image de l'organisateur ou de la compétition sera sanctionné par une élimination sans appel.

L'accès au obstacles de derby (à pied et à cheval) est strictement interdit avant l'ouverture de la reconnaissance officielle sous peine de disqualification du challenge et élimination de ou des épreuve(s) « derby ».

Article 12 – Accord de participation

La participation au Challenge implique l'acceptation totale du présent règlement. Les cas particuliers non prévus par le présent règlement seront résolus souverainement (en prenant appui sur le règlement fédéral) par l'organisateur dont les décisions seront sans appel.